

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :
26 04 2021

DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date de convocation :
08 04 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 avril à dix neuf heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 9
Votants : 10
Absents :
Excusés : 4

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M VUILLET Christian, M DECOTE Yves, M, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, , M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, , M THIEBAUD Pierre, M RYAT Thomas,

EXCUSES : M DAVID Franck ; FASSETNET Gêrôme ; Mme CALINON Séverine (représenté par M RYAT Thomas), M PICHON Jean Claude (donne pouvoir à M VUILLET Christian).

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

21 – 08 Réhabilitation hydro écologique Ruisseau de FALLETANS

Le projet de réhabilitation hydro-écologique du ruisseau de Falletans se situe sur la commune de Falletans dans le périmètre de la communauté d'agglomération du Grand Dole. Correspondant à la fiche action n°I22-FAL-01 du contrat de rivière « Vallée du Doubs et territoires associés », sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement du SMDL approuvé par le comité syndical.

Les investigations et analyses effectuées sur l'ensemble du linéaire du ruisseau de Falletans dans le cadre de l'étude réalisée par le Grand Dole en 2016-2017 indiquent que le ruisseau de Falletans ne comporte aucun secteur naturel ni même référentiel. En effet, depuis ses sources en forêt de Chaux et jusqu'à sa confluence avec le Doubs, 5,3 km plus en aval, le ruisseau est fortement dégradé, tant sur le plan physique que chimique. D'une part, la qualité physique de la quasi-totalité du linéaire a été fortement altérée. La morphologie du ruisseau a en effet été simplifiée depuis le chevelu apical en forêt jusque dans les prairies de la zone alluviale du Doubs, en passant par le secteur des jardins en amont du village et par la traversée du bourg. Cette banalisation résulte d'une succession de perturbation d'origine anthropique (recalibrages, curages, déplacements du cours,...). D'autre part, dès son entrée dans le secteur habité, le ruisseau connaît une qualité physico-chimique perturbée. Les multiples rejets domestiques et les activités agricoles de la vallée altèrent profondément la qualité de l'eau. Au regard de ces altérations, le cabinet d'études a préconisé une restauration du ruisseau concernant l'ensemble de ses composantes : physique, chimique et biologique.

Le présent projet vise à restaurer physiquement le ruisseau de Falletans dans la traversée du village éponyme sur près de 600 mètres, divisés en 2 secteurs fonctionnels :

- Secteur des jardins : effacement du petit obstacle transversal associé à une diversification des écoulements, des resserrements locaux du lit et l'implantation de caches. L'ajout de rugosité dans lit sera compensé hydrauliquement par un décaissage latéral.
- Traversée du centre bourg : diversification des écoulements associée à un resserrement du lit d'étiage, sans recharger la cote de fond.

Par délibération n°19-35 en date du 23 décembre 2019, le comité syndical approuvait la réalisation de l'opération comprenant la réalisation des études opérationnelles, le montage des dossiers réglementaires, les demandes de subventions ainsi que les travaux préparatoires.

Ainsi, au cours de l'année 2020, le SMDL a conduit et réalisé les études opérationnelles ainsi que la rédaction du dossier réglementaire de ce projet de renaturation (dont établissement des conventions avec les riverains). Ce-dernier a été déposé le 16/12/2020 à la Direction Départementale des Territoires du Jura pour instruction et a donné lieu à l'arrêté préfectoral n° 2021-03-02-001 portant déclaration d'intérêt général et valant accord sur déclaration au titre du code de l'environnement.

Au cours de ce premier trimestre 2021, le montage financier de l'opération a été finalisé avec la consultation des entreprises (voir ci-après), et l'établissement des devis pour les prestations annexes (coordination SPS, Suivi écologique du chantier, étude géotechnique, Suivi drone du chantier, bornage, panneaux pédagogiques).

Concernant la réalisation des travaux de restauration proprement dits, une consultation des entreprises a été menée du 19 janvier au 24 février. Suite à l'analyse des offres sur la base des critères du règlement de consultation, les 6 offres remises étaient les suivantes, avec la note globale après pondération :

	Montant de l'offre	Note /100
Albizzia	173 274.00 € TTC	71.9
Climent	159 674.70 € TTC	90
Desertot	163 194.00 € TTC	92.1
Ecoriver	186 648.00 € TTC	84.2
Famy	263 338.20 € TTC	63.3
SJE Colas	202 560.00 € TTC	79.5

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société DESERTO, pour un montant de 163 194.00 € T.T.C..

Le budget de l'opération pour cette phase de travaux s'élève au global à 200 904.00 € TTC, en intégrant par ailleurs les coûts prévisionnels de maîtrise d'œuvre, de suivi écologique, de communication, panneaux d'interprétation. Il est conforme à l'enveloppe de 206 614.00 € TTC de dépenses externalisées prévue au programme pluriannuel d'investissement.

Au vu des éléments exposés ci-avant, il est proposé au Comité syndical :

- D'APPROUVER la réalisation des travaux de l'opération « réhabilitation hydro-écologique du ruisseau de Falletans »
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération, notamment les marchés de travaux et de prestations diverses associées,
- DE SOLLICITER auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Bourgogne Franche Comté ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières

Pour extrait conforme,

A Dole, le 26 avril 2021,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

